

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 06 février 2019</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 18/02/2019 Reçu en préfecture le 18/02/2019 Affiché le  ID : 074-200070852-20190206-CIAS_02_2019-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 3 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CIAS-02/2019</b></p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le <b>six février à dix-huit heures trente</b>, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 31 janvier 2019</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Carine LAVAL, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Marc COUZON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON (pouvoir à AG CHATAGNAT) Céline FILET, Martine FONTE (pouvoir à MC FIGUET), Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à M COUZON), Monsieur Jean VIOLLET.</p> <p>M Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>	

**OBJET : FINANCES - Affectation anticipée du résultat de fonctionnement 2018 - Budget Principal CIAS**

Monsieur Le Vice-Président donne lecture des résultats de fonctionnement du Compte Administratif de 2018. Il est demandé au Conseil d'Administration de décider de l'affectation anticipée de cet excédent, le compte de gestion ne nous étant encore pas parvenu.

Le Conseil d'Administration, après l'avoir examiné, constate que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 32 322,97€
- Un déficit d'investissement de 5 945,73€

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter en 2019 le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

En investissement, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 32 322,97€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,  
André Gilles CHATAGNAT**


